

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Procurations : 5
Absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, le Conseil Municipal de la commune de BOURGS SUR COLAGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Lionel BOUNIOL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2025

Présents : M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Madame Larissa FAGES, M. Olivier FOLCHER, M. Martial MALIGES, M. Thomas MEISSONNIER, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Magali ROUSSET,

Absents excusés : Mme Évelyne ALCHER ayant donné procuration à Madame Michèle CASTAN, Mme Delphine CASTAN LAHONDES, Monsieur Franck GERVAIS, Mme Corinne MUNIER ayant donné procuration à Monsieur Lionel BOUNIOL, Marie ROCHETEAU, ayant donné procuration à Monsieur Olivier FLOCHER, Mme Sylvie PETIT, ayant donné procuration à Madame Valérie PLAGNES, Monsieur Nicolas SALLES, ayant donné procuration à Madame Isabelle PERIE

Absents : M. Florian DELHAL,

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

01/2025- Demandes de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental de Lozère pour la réhabilitation de 3 maisons d'habitation « Nègre/Solignac » et transformation en 4 logements

La commune a fait l'acquisition en octobre 2024, d'un ensemble bâti sis aux 28/30, avenue de la République au Monastier. Au préalable, la commune a reçu un don d'un ensemble bâti au hameau de Moriès de la famille SOLIGNAC.

Il a été décidé de lancer une consultation sur l'ensemble afin de réaliser 4 logements d'habitation destinés à la location.

Les parcelles concernées pour l'ensemble NEGRE situées 28 et 30 avenue de la République sont les suivantes :

- B351 : 400 m2 – maison d'habitation classée G (rapport d'expertise énergétique du 06/05/2024)
- B352 : 457 m2 avec bâti maison d'habitation
- B671 : 538 m2 avec bâti 05/12/2023 classé G
- B672 : 127 m2 avec bâti maison d'habitation G (rapport énergétique 06/12/2023)
- D295 pour le don Solignac avec bâti maison d'habitation classé G

Les travaux sont estimés à 873 500 euros auxquels s'ajoutent l'achat des maisons Nègre, la maîtrise d'œuvre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études. Le montant total de l'opération s'élève à 1 166 456,67 €

Il est proposé de déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL), la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée et le Conseil Départemental de Lozère.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

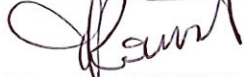
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, la Région, et le Conseil Départemental,
- **ETALIT** le plan de financement ainsi :

Financeurs	Taux	Montant sollicité
Etat (DSIL)	25.72%	300 000
Etat (DETR)	25.72%	300 000
Région Occitanie-Pyrénées Méditerranée	3.43%	40 000
Département de Lozère	10.97%	128 000
Autofinancement	34.16%	398 456.67
TOTAL	100%	1 166 456.67

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- **DIT** qu'il n'y a pas eu de commencement d'exécution des travaux.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La Secrétaire de séance



Magali ROUSSET

Bourgs sur Colagne, le 30 janvier 2025
Le Maire,

Lionel BOUNIOL

